

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de MALLEMOISSON

Dossier n° DP 004 110 23 00030

Date de dépôt : 20 décembre 2023

Demandeur : Monsieur MENC Alain

Pour : division d'un terrain en vue de construire

Adresse terrain : chemin Augustin Moynier,
Mallemoisson (04510)

Références cadastrales : A 1200, A 1201, A 1202, A 1203,
A 1204 et A 576

ARRÊTÉ - 2024-03

de non-opposition à déclaration préalable au nom de la commune

Le Maire de la Commune de MALLEMOISSON

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 8 octobre 2004,

Vu la déclaration préalable présentée le 20 décembre 2023 par Monsieur MENC Alain demeurant 105, chemin de la Bastie, 04180 VILLENEUVE et enregistrée par la mairie sous le numéro DP 004 110 23 00030,

Vu l'avis de dépôt du dossier affiché en mairie le 20 décembre 2023,

Vu la demande de pièces manquantes en date du 08 janvier 2024 et les pièces reçues le 10 janvier 2024,

Vu le projet objet de la déclaration consistant en la division d'un terrain en un lot de 922 m² à bâtir, sur un terrain d'une superficie de 2592 m² situé chemin Augustin Moynier 04510 MALLEMOISSON et cadastré A 1200, A 1201, A 1202, A 1203, A 1204 et A 576,

Vu le Règlement National d'Urbanisme,

Vu l'avis conforme réputé favorable du Préfet en date du 21 janvier 2024,

ARRÊTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2 : Avis annexés :

- Réseau de distribution d'eau potable et Assainissement - Provence Alpes Agglo : 27 décembre 2023,
- Électricité Réseaux Distribution de France ENEDIS : 16 janvier 2024, puissance de raccordement de 12 KVA monophasé,

Le 22 janvier 2024,

Le Maire,

Jean-Paul COMTE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.